Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Micropur Tank Care Clean

Composant(s) déterminant la classification de danger

hydrogénosulfate de potassium, hydrogénoperoxomonosulfate de potassium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégories de produits [PC]

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange

produits de nettoyage pour réservoirs d'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Europe

Katadyn Deutschland GmbH Hessenring 23 D-64546 Mörfelden-Walldorf Service responsable de l'information: Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture Téléphone +49 6105 45 67 89

Producteur / Fournisseur Suisse

Katadyn Produkte AG Pfäffikerstrasse 37 CH-8310 Kemptthal Téléphone +41 44 839 21 11

Service responsable de l'information: Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture Téléphone +41 44 839 21 11

E-mail (personne compétente): info@katadyn.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique 145

Europe: GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement Procédure de classification (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

Remarque

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

hydrogénosulfate de potassium, hydrogénoperoxomonosulfate de potassium

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P501 Contents / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée remis.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008	SCL/ M/ ATE
7646-93-7	231-594-1	hydrogénosulfate de potassium	1 < 5 pds %	[CLP] Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	
10058-23-8	233-187-4	hydrogénoperoxomonosulfat e de potassium	1 < 5 pds %	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	ATE(voie orale): 500 mg/kg

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moven d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les veux.

Assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Tenir à l'écart de l'eau, ramasser à sec, en portant une protection respiratoire et des vêtements de protection.

Pour le nettoyage

Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

échappement avec possibilité de collecter la poussière

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Eviter de:

Dépôts de poussière

Eviter d'inspirer le poussière.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

Classe de stockage

8B Substances corrosives non combustibles

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux Tenir à l'écart de: Eau

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection EN 166

Protection des mains

Veuillez tenir compte des indications du fabricant relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile 0,5 mm, ca. 480 Min. EN 374

Protection corporelle:

Vêtements de sécurité du travail par une exposition prolongée.

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié: filtre à particules P2

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Indications diverses

Aucun niveau de limitation de lieu de travail pour ce produit (MAK).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

solide

Micropur Tank Care Clean Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

Couleur

blanchâtre

Odeur

sans odour

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	1440 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto- inflammabilité			Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	non déterminé		
рН	2.5		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau 250 g/L		soluble
Coefficient de partage n- octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative			non déterminé
Densité et densité relative	Densité apparente 1.15 kg/m³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Produit stable en condition normale d'utilisation.

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts. Comburant, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	n°CAS10058-23-8 hydrogénoperoxomonos ulfate de potassium DL50: 500 mg/kg		
Toxicité dermique aiguë Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation Méthode Source, Remarque

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation Méthode Source, Remarque

Irritant.

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Valeur

Dose efficace Méthode, Évaluation Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien Aucune donnée disponible

Autres informations

Peut occasionner une irritation persistante des yeux La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP). Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson			
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés			
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries			
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Méthode

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Biodégradation

12.2

Aucune donnée disponible

Source, Remarque
Aucune donnée

disponible

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
160507 *	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Remarque

Soumis à une documentation.

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3260	ONU 3260	ONU 3260
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (hydrogénosulfate de potassium, hydrogénoperoxomonos ulfate de potassium)	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium hydrogensulphate, Potassium hydrogenperoxomonosul phate)	Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (potassium hydrogensulphate, Potassium hydrogenperoxomonosulphate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro ONU 3260 d'identification

Nom d'expédition des Nations unies SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (hydrogénosulfate

de potassium, hydrogénoperoxomonosulfate de potassium)

Classe(s) de danger pour le transport 8 Étiquette de danger 8 Code de classification C2 Groupe d'emballage II

Dangers pour l'environnement DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Quantité limitée (LQ) 1 kg Dispositions particulières 274 Code de restriction en tunnel E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro ONU 3260

d'identification

Nom d'expédition des Nations unies CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium

hydrogensulphate, Potassium hydrogenperoxomonosulphate)

Classe(s) de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage II
Dangers pour l'environnement Non
Quantité limitée (LQ) 1 kg
Polluant marin Non
EmS F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro ONU 3260

d'identification

Nom d'expédition des Nations unies Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (potassium hydrogensulphate,

Potassium hydrogenperoxomonosulphate)

Classe(s) de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage II
Dangers pour l'environnement -

Micropur Tank Care Clean

Date d'édition 24.04.2023 Date d'exécution 21.03.2023 Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 0 g/L Teneur en COV, état de livraison 0 % valeur de COV 0 g/L

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.